

loi de 1963 qui interdit de donner des informations sur la loi en vigueur. Elle s'élève contre le projet d'extension du camp du Larzac et le fait que la France « *augmente de plus de 50 % son budget de démonstration du matériel d'armement devant les responsables militaires des pays importateurs* », sous la rubrique de « *l'aide aux pays sous-développés* ».

Droits des femmes.

Elle réprovoie la condamnation par l'Ordre national des médecins de la déposition du professeur Milliez devant le tribunal de Bobigny, en faveur du droit à l'avortement.

Vie politique.

Son congrès « *exprime sa satisfaction de l'élaboration d'un programme commun de gouvernement signé par le Parti communiste, le Parti socialiste et le Mouvement de la gauche radicale socialiste* ».

États-Unis.

Son Comité central « *se réjouit de l'acquittement, après une longue détention, d'Angela Davis* ».

1973

Libertés.

La LDH proteste contre l'interdiction d'une manifestation pacifique à Paris des paysans du Larzac contre l'extension du camp militaire. Elle s'élève contre la décision d'interdire la Ligue communiste, réclame la mise en liberté d'Alain Krivine et demande à nouveau l'abrogation de la loi « anticasseurs ».

Droits des femmes.

Elle s'associe aux demandes d'une modification de la loi sur l'avortement.

Droit à l'information.

Elle proteste contre la révocation du directeur général de l'ORTF.

Vie politique.

Au scrutin de mars, elle appelle à voter en faveur du candidat unique de la gauche au second tour.

Europe.

Elle n'approuve pas les réserves faites dans la ratification par la France de la Convention

1945-1998

l'Homme est, on le constate, tout sauf un activisme apolitique. Le succès de l'humanitaire, comme celui des associations transnationales de défense des droits (à l'image d'Amnesty International) ont contribué à la diffusion d'une image trompeuse de ce que pouvait être le combat pour les libertés publiques et les droits individuels. Loin de constituer un engagement extérieur aux luttes politiques qui seraient le seul fait de la « société civile », l'engagement pour les droits est au contraire en France, depuis la fin du XIX^e siècle, indissociable de la dynamique du champ politique. Pour les militants

locaux des années 1980 comme pour Daniel Mayer dans les années 1960, l'engagement pour les droits se réalise dans les interstices qu'ouvre l'achèvement d'une autre expérience du politique, et c'est dans la logique des trajectoires qui conduisent à ces ruptures que réside la clé de cette vocation pour la morale. Il serait cependant trompeur de ne considérer ce militantisme que comme le simple avatar d'un engagement à gauche. Si les ligueurs ont le sentiment de continuer à faire de la politique à la LDH, c'est peut-être aussi parce qu'ils contribuent ainsi à redéfinir ce qu'elle devrait être. ●

Du Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'Homme à Hommes & Libertés



La Ligue des droits de l'Homme ne s'est pas tout de suite dotée d'un organe d'expression. Elle en rejette même l'idée quelques mois après sa fondation, et, dans ses deux premières années d'existence, c'est dans les colonnes de divers journaux, dont *L'Aurore*, *Le Siècle* ou *La Petite République*, que ses principaux responsables font entendre sa voix. En 1900, la LDH commence la publication d'un *Bulletin officiel* reproduisant les comptes rendus de ses réunions, ses prises de position et les discours de ses dirigeants. Aux lendemains de la Grande Guerre, en 1920, le secrétaire général Henri Guernut lance *Les Cahiers des droits de l'Homme*, revue qui se développe rapidement et atteindra près de vingt mille abonnés en 1933. A son apogée, la LDH publie même en outre une feuille quotidienne d'information...

Mais, dans les années de la IV^e République, où, à bien des égards, elle a eu tendance à se replier sur elle-même, la LDH n'a plus d'organe pour exercer son influence dans la société : de 1945 à 1963, *Les Cahiers des droits de l'Homme* sont réduits à quelques feuilles, et seule une émission hebdomadaire sur la chaîne parisienne de la radiodiffusion française lui donne l'occasion de s'exprimer... jusqu'à ce qu'elle soit suspendue par le pouvoir pendant l'été 1958.

En 1957 est créé par la LDH *Après-demain*, journal

de documentation politique fondé par Philippe Bernard puis dirigé par Françoise Seligmann. Il continue à paraître aujourd'hui, avec le soutien actif de la LDH. De 1961 à 1975 est publié le périodique *La Ligue des droits de l'Homme, bulletin national*. Ce n'est qu'en 1977 qu'Henri Noguères décide la publication d'une nouvelle revue : *Hommes & Libertés*. Michel Levine en est le premier rédacteur en chef. A l'origine bulletin d'une vingtaine de pages consacré aux combats de la LDH et aux actions des sections, *Hommes & Libertés* prend progressivement son envol. Catherine Teule (1978-1984), Bernard Deljarrie (1984-1991), Bernard Wallon (1991-1996), Gilles Manceron (1996-2005), Pierre Tartakowsky (2005-2011), Jean-François Mignard (2011-2015) en seront les rédacteurs en chef successifs, Gérard Aschieri assurant cette fonction depuis 2015. En quarante ans, modernisation de la maquette, passage à la quadrichromie, étoffement de la pagination, élargissement de l'équipe rédactionnelle ont conduit *Hommes & Libertés* vers son format actuel, celui d'une véritable revue généraliste sur les questions des droits de l'Homme.

Catherine Teule, membre du comité de rédaction d'H&L